



Vos Élu-es vous informent

syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr <https://snu-ara.fr/> snu-ara

04 72 71 52 47 - 04 72 71 12 80



Commission Paritaire Locale Unique 13 février 2020

4 postes ont fait l'objet d'un vote lors de la CPLU.

A l'unanimité : 1 collègue obtient un changement de filière, 1 collègue prend sa promo sur un poste de REP.

1 collègue est en partage de voix sur deux postes. 1 collègue mutée en mouvement local. 10 candidatures non recevables, les collègues postulant sur un autre niveau d'emploi.

Face à l'absence de diffusion de postes de niveau III dans le réseau, les collègues s'étaient positionnés sur des postes de conseiller-e niveau II. **Le SNU demande la diffusion de postes de niveau III pour résoudre ces situations de mobilité**

A noter : une nouvelle CPLU le 18 mars pour traiter 60 postes qui seront diffusés très prochainement. Diffusion aussi jusqu'au 21 mars de postes en DT/DR.

Le SNU restera très attentif à ce que ces prochaines CPLU permettent aux collègues de niveau III et IV A d'obtenir leur mutation.

Et encore une inégalité de traitement ! Les agent-es de statut Public peuvent avoir une aide uniquement sur les abonnements de transports en commun alors que les agent-es de statut Privé peuvent solliciter un remboursement des frais de transport pour les transports en commun mais également pour leur véhicule.



Il s'agit d'une inégalité supplémentaire de traitement ! Nous demandons à ce que ces personnels de statut public bénéficient des mêmes avantages que leurs collègues de droit privé. Cet avantage salarial n'est pas négligeable dans un contexte de restrictions budgétaires !

Classification des agent-es de statut Public

Le décret d'évolution statutaire n'est toujours pas publié. Le projet de la DG ne propose pas des grilles indiciaires avec davantage d'échelons *pour allonger les carrières*, ce qui est pourtant une attente majeure. Plusieurs éléments posent aussi problème dont la différence de traitement- soit en CPLU soit en CPN selon la catégorie des agent-es. Le SNU avait transmis un dossier au ministère pointant les incohérences du projet de la direction ainsi que des propositions alternatives.

La direction rappelle que pour la campagne d'EPA qui va débiter le 1^{er} mars, **il ne sera pas fait d'entretien de positionnement en parallèle avec l'EPA.** Nous demandons qu'une information en ce sens soit à nouveau refaite aux managers, afin qu'aucune surprise ne se produise pendant ce temps.

La fin des mandats des élu-e-s CPLU/ CPN était prévue en février 2020. Pas d'information sur la date des prochaines élections. Même pas de communication sur une éventuelle prorogation des mandats... **Là aussi, on sent bien que ces personnels sont au cœur des préoccupations de la DG....**

Le **SNU** déplore la lenteur que met la DG à répondre aux agent-es de statut Public ayant fait une demande de recours CPF. Instruction de recours suite refus CPF du mois d'août... toujours pas de réponse à ce jour !

Prochaines CPLU le 18 mars et le 14 mai